

Office fédéral des assurances sociales
Domaine AVS, prévoyance professionnelle et PC
Secteur Prestations AVS/APG/PC
Effingerstrasse 20
3003 Berne

Berne, 3 juillet / nb
VL PC

Par Mail : Sekretariat.ABEL@bsv.admin.ch

Modification de l'ordonnance sur les prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité (fixation de la part fédérale en pour-cent et du nombre de cas déterminant pour les frais administratifs)

Prise de position du PLR.Les Libéraux-Radicaux

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de nous avoir donné la possibilité de nous exprimer dans le cadre de la consultation de l'objet mentionné ci-dessus. Vous trouverez ci-dessous notre position.

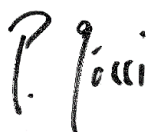
PLR.Les Libéraux-Radicaux accepte cette proposition de modification de l'ordonnance sur les prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité. Il est raisonnable de désormais retenir comme référence une date de l'année où les prestations sont dues et non plus le mois de décembre de l'année précédente. Des distorsions dans la comptabilité des cantons pourront ainsi être évitées. Les coûts de cette adaptation, estimés par le Conseil fédéral à moins d'un million de francs, se maintiennent dans des limites raisonnables; ceci d'autant plus que cette simplification comptable permettra aux cantons de réaliser des économies.

Cela étant, la part des coûts des prestations complémentaires assumée par la Confédération ne doit en aucun cas augmenter suite à ce changement de système. Si une telle augmentation devait être constatée, la quote-part de la Confédération devrait être revue à la baisse. Les réalités locales doivent rester déterminantes pour le versement de ces prestations. Les cantons doivent donc continuer d'assumer une part majeure de ces coûts.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à nos arguments, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos plus cordiales salutations.

PLR.Les Libéraux-Radicaux
La Présidente

Le Secrétaire général



Petra Gössi
Conseillère nationale



Samuel Lanz